

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
12445

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Fonds départemental d'aide au développement local - Année 2019 - 5ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aide et d'intervention au titre de l'aide aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées pour la gestion des dispositifs de financement.

Ainsi, le Fonds départemental d'aide au développement local concerne uniquement les communes de moins de 20 000 habitants, sauf celles qui bénéficient déjà d'un contrat départemental.

Les demandes formulées par les communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, avec la volonté d'une répartition équitable des subventions autour des 4 axes suivants, évoqués lors des États Généraux de Provence :

- promotion d'une solidarité active,
- valorisation du patrimoine d'hier et de demain,
- soutien à l'emploi,
- relever le défi de la mobilité.

En 2019, le Département consacre à cette action 6 458 042 €

Quatre répartitions ont été approuvées lors des Commissions permanentes des 5 avril, 24 mai, 27 juin et 20 septembre 2019 pour un montant global de subventions de 5 686 541 €

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les demandes de subventions départementales, figurant en annexe 1, au titre d'une cinquième répartition.

Les subventions s'élèvent à 771 501 € pour un montant total de demandes de 1 656 592 € HT.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

